

**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Lundi 22 avril 2024 à 20h00**

**Présent(e)s :**

- M. Jérémy Annen, Président
- Mmes Véronique Hirsch, Sabine Latour, Olivia Manzin, Karen Reymond-Dorsay, Brigitte Schneider-Bidaux, conseillères municipales
- MM. Alexis Aellen, Patrick Amstad, Jean Berthet, Fabrice Calame, Alexandre Moraga, Alexandre Odier, Grégoire Odier, Roland Rüttimann, Raphaël Vidon, Bertrand de Weck, conseillers municipaux
- M. Guy Lavorel, Maire
- MM. Jean-Jacques Ronchietto, Marc Truan, Adjoint
- Mme Nolwenn Bocquet, Secrétaire générale

**Excusé(e)s :** M. Marc Botbol

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2024
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications des Président-e-s de commissions
4. Communications de la Mairie
5. Présentation des comptes 2023
6. Délibérations :
  - 6.1 D282 – Vote d'un crédit d'engagement de CHF 1'825'000.- destiné à financer l'étude du projet définitif de la Ferme de la Culture
    - Rapport de la commission UMGP du 27 mars 2024
    - Vote de la délibération
7. Propositions individuelles et questions
8. Huis Clos : demande de naturalisation

M. Jérémy Annen, ci-après « M. le Président », ouvre la séance à 20h01 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

Il excuse l'absence de M. Marc Botbol.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2024

M. Truan fait remarquer qu'au point 5.1 du procès-verbal, M. Odier indique, dans le rapport de la commission UMGP (p. 4), « un taux de 0,8 places par habitant alors que l'OCT en préconise 1,2 ». Cette mention doit être rectifiée comme suit : « un taux de 0,8 places par 100m<sup>2</sup> de surface brute de plancher alors que l'OCT en préconise 1,3 ».

Sous réserve de cette modification, le procès-verbal est **approuvé à l'unanimité**.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal

### Courrier de M. Marc Saudan

M. le Président donne lecture d'un courrier envoyé par Monsieur Marc Saudan :

*Monsieur le Président du Conseil municipal,*

*Vous trouverez signe à une motion que j'ai déposée concernant la création d'une zone dépose-minute à la gare du Bachet, lors de la dernière séance du Grand Conseil, afin que vous puissiez la transmettre à vos collègues du Conseil municipal pour information. En effet, j'imagine que vous avez été interpellé, comme moi, par des concitoyens devant la difficulté de prendre ou déposer une personne en voiture ou d'aller en deux roues motorisées, étant donné qu'il n'y a aucune place prévue à cet effet.*

*D'autre part, je vous saurais gré de me dire si éventuellement vous souhaitez être entendu, ou une association d'habitants, par la Commission des transports, dès que cette motion sera traitée, afin que je puisse le transmettre à notre commissaire siégeant dans ladite Commission.*

*En restant à votre disposition, je vous prie de recevoir, M. le Président du Conseil municipal, mes respectueuses salutations.*

Marc Saudan

M. le Maire indique qu'un contact avait été pris afin qu'une solution soit élaborée à ce sujet. Le fait qu'il n'y ait aucune place de dépôt n'est vraiment pas pratique en effet.

M. Berthet ajoute qu'il n'y a que des places pour les taxis et si un particulier s'y arrête, la police municipale le verbalise avec une amende de CHF 100.

M. le Maire confirme que la commune de Troinex soutient cette démarche.

M. le Président propose donc que l'on réponde à M. Saudan que la commune soutient donc sa démarche, mais s'agissant d'infrastructures qui ne sont pas sur son territoire, elle ne peut pas engager d'action particulière sur ce sujet. M. le Président fait circuler le texte et précise qu'il sera envoyé aux membres du Conseil municipal au format PDF.

### Courrier de l'Association des habitants de Troinex-Ouest (AHTO)

M. le Président donne lecture du courrier intitulé « Échanges sur la ligne de bus 49 » :

Mesdames, messieurs,

*Nous pensons sincèrement qu'il est temps de trouver ensemble une solution qui se doit d'être à l'écoute et dans l'intérêt de nos concitoyens.*

*L'AHTO a toujours reconnu l'intérêt d'une telle ligne de bus traversant notre village et desservant les nouveaux quartiers. Toutefois, notre préoccupation essentielle restera toujours la sécurité sur nos chemins.*

*Une solution est possible et souhaitable dans l'intérêt de tous les habitants de la commune. C'est pourquoi nous sollicitons une rencontre, afin d'échanger, avec un maximum d'objectivité, nos inquiétudes et nos propositions.*

*Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.*

*Le comité de l'AHTO*

M. le Maire indique que la commune a reçu ce courrier et a accusé réception de celui-ci. La Mairie va se réunir et proposer une séance à l'association AHTO.

M. de Weck se demande s'il ne serait pas judicieux que participent à cette séance certains membres de la commission UMGP, qui est concernée. Il lui semble important que les représentants des différentes composantes politiques présentes au Conseil municipal y prennent part.

M. le Maire dit vouloir éviter que le débat ne parte dans tous les sens. M. le Président est d'avis que cela constituerait une délégation un peu nombreuse, avec huit personnes. Mme Latour propose donc que deux personnes soient désignées.

M. le Président invite les autres membres du Conseil municipal à se prononcer.

Mme Reymond-Dorsay propose que dans un premier temps une réunion se fasse avec l'exécutif et par la suite, en cas de manquements ou de discussions plus avancées, s'y joignent quelques représentants du conseil municipal.

M. Moraga est d'avis qu'il serait utile d'avoir un représentant par parti, afin de retransmettre dans les groupes ce qui aura été discuté.

M. Berthet rejoint M. Moraga et observe que deux partis sont déjà représentés à l'exécutif, ce qui diminuerait le nombre de conseillers municipaux requis.

M. le Président met au vote ces trois propositions :

8 voix pour            1. Une délégation constituée d'un.e représentant.e par parti politique membre de la commission UMGP ;

3 voix pour            2. Une délégation de deux personnes ;

3 voix pour            3. Pas de délégation dans un premier temps, puis à la demande la Mairie une délégation intervenant plus tard ;

et 1 abstention.

À la majorité, la solution n°1 est donc adoptée. Chaque partie désignera un représentant et en communiquera le nom à Mme Bocquet.

M. le Maire souhaiterait savoir s'il s'agit de compter un représentant par groupe du Conseil municipal, auxquels s'ajoute l'exécutif, ou si les membres du Conseil administratif représentent eux-mêmes leur groupe.

M. le Président précise qu'il s'agit d'un représentant par groupe de la commission UMGP, en plus des membres de l'exécutif.

### **3. Communications des Président-e-s de commissions**

#### Commission Social, jeunesse, loisirs et communication

Mme Hirsch annonce que la commission Social, jeunesse, loisirs et communication s'est réunie deux fois depuis le dernier conseil municipal.

Lors de sa séance du 18 mars, suite à l'annulation de la visite de l'appartement témoin sénior aux Crêts, les commissaires ont consacré l'entièreté de la séance au terrain multisports prévu sur le quatrième terrain de tennis. Les échanges ont été nourris et ont montré des visions différentes de l'utilisation de ce terrain. Les commissaires ont demandé à la Mairie de se renseigner sur des filets facilement amovibles (c'est-à-dire sans l'intervention d'un technicien ou d'une technicienne extérieure) et ils ont aussi demandé à la Mairie de communiquer avec le tennis club sur la mise à disposition du quatrième terrain jusqu'au moment où l'équipement amovible sera à disposition afin de permettre une utilisation multisports, sous condition de l'établissement de futurs horaires partagés. Les commissaires sont prêts à entendre le comité du tennis lors d'une prochaine séance.

Lors de la séance du 15 avril, Mme Léa Dechamboux, directrice et M. Patrick Hess, président du festival Assemblage's sont venus présenter le bilan de l'année écoulée (qui faisait la transition de M. Hess à Mme Dechamboux, qui assumera seule l'édition 2024 après avoir travaillé en duo pour l'édition 2023). M. Hess et Mme Dechamboux nous ont aussi présenté les perspectives pour le festival 2024. Il est à noter que le festival présente un excellent bilan et peut se projeter dans la continuité pour les années à venir. Le festival Assemblage's réunit, pour chaque édition, un comité de 5 à 7 bénévoles, 5 technicien.nes professionnelles, 25 prestataires & partenaires publics-privés, une directrice exécutive ainsi que 60 à 70 bénévoles.

La présentation complète est disponible sur CMNet.

#### Commission développement durable et infrastructures

Mme Schneider-Bidaux indique que la commission s'est réunie le 25 mars et a été informée des nouveaux emplacements des VéloPartages. Le vélo situé sur la place de la Mairie a été déplacé de 50 mètres et de nouveaux vélos se trouvent sur la zone sportive, près du parking, ainsi qu'à l'arrêt du bus 45 « Troinex-ville. À signaler que la commune de Veyrier n'a pas de VéloPartage, ce qui rend un peu compliqué le passage d'une commune à une autre.

Durant cette même séance, une présentation du programme d'efficacité énergétique SIG-éco21, dont le but, depuis 2020, est de soutenir les collectivités et les communes dans leurs démarches énergétiques et environnementales. Concrètement, il s'agit d'aider les communes à se doter d'installations et de définir ce qui peut être réalisé dans ce domaine. La commune de Troinex prévoit d'installer sur l'ensemble des bâtiments municipaux des robinets brise-jet, qui permettent de diminuer l'utilisation de l'eau. Un audit a également été effectué sur les quarante locaux appartenant à la commune, y compris la Mairie, dont les vitrages, entre autres, seront refaits. Il s'agira enfin, en collaboration avec l'OCAN, les SIG et les communes, d'identifier des bâtiments qui pourraient être réaménagés ou sur lesquels des aménagements intéressants pourraient être réalisés, au niveau de l'économie d'énergie et du potentiel solaire. Le premier bâtiment qui sera concerné se situe au 7-9 chemin Emile-Dusonchet. Un audit sera réalisé, ce qui devrait donc

prendre encore quelques années avant que des travaux d'architecture ne soient effectués sur ce bâtiment.

Enfin, à propos des subventions énergie, Mme Schneider-Bidaux indique que la commission et la commune ont proposé un budget de CHF 50'000 par année. La cible en 2022 et en 2023 a été atteinte. Pour 2024 les subventions connaissent également un certain succès.

#### Commission des finances

M. Annen indique que la commission travaille sur le projet de correction et de modification du règlement du Conseil municipal, notamment sur les suppléments, sur le mode d'indemnisation des conseillers municipaux, ainsi que sur les questions d'abstention en cas de conflit d'intérêt de la part des conseillers municipaux. Le travail en groupe s'achève et sera présenté à la commission des finances du 3 juin 2024.

### **4. Communications de la Mairie**

#### Parking couvert : attribution de 15 places et nouveau règlement

M. le Maire annonce que dès le 1er mai prochain, un nouveau règlement fixant le stationnement dans le parking couvert destiné au public entrera en vigueur. Ce règlement est destiné notamment à harmoniser les pratiques communales en matière de politique cantonale de stationnement. Le stationnement dans le parking communal destiné au public est désormais limité à deux heures, avec disque. Par ailleurs, il sera possible de conclure un abonnement donnant droit à une place non-attitrée, dans ce parking à horaires illimités et matérialisé par une attestation de stationnement. Le nombre total de places disponibles pour un abonnement général sera limité à 15 emplacements. Pourront bénéficier d'un abonnement les personnes n'étant pas déjà au bénéfice d'une place de parking attribuée par la commune ou les personnes détentrices d'un macarons de stationnement (zone 41) de la Fondation des parkings.

M. le Maire précise que si quelqu'un préfère prendre une place dans le parking devant la Mairie, il pourra retourner son macaron. Il ajoute que ce projet fait suite à des comptages réalisés durant trois mois, pour estimer les besoins réels dans la commune et déduire le nombre de places louables.

En principe, seules les personnes résidant dans le périmètre du parking, soit au chemin Émile-Dusonchet, sur la place de la Mairie ou de la Grand-Cour, ou venant y travailler en effectuant un trajet de minimum 7 km, pourront être bénéficiaires d'un abonnement. Par ailleurs, les abonnements ne donneront pas droit à un emplacement attitré ou à un accès au parking si ce dernier est momentanément complet. Je pense notamment aux enterrements et aux journées particulières. Les bénéficiaires de ces abonnements pourront stationner de manière illimitée dans le parking pour lequel l'abonnement a été souscrit. Pour demander un abonnement, il faudra adresser au secrétariat de la mairie un formulaire de demande adéquat, accompagné des informations et des documents requis. Lorsque l'abonnement ne pourra pas être délivré pour des raisons d'indisponibilité, le demandeur sera inscrit sur liste d'attente. En outre, le stationnement dans le parking deviendra payant par la perception d'une taxe de stationnement dès l'installation des barrières prévues par le Conseil municipal dans les mois à venir, parallèlement au système des abonnements, qui sera déjà en vigueur depuis le 1er mai. Une tarification horaire sera mise en place à l'avenir et remplacera le stationnement de deux heures avec disque.

#### Retour sur les manifestations

M. Ronchietto revient sur les manifestations ayant eu lieu :

Vendredi 22 mars : Plantation de l'arbre du mérite

Dans le parc de la Mairie a eu lieu la plantation d'un chêne chevelu, décerné à Monsieur Jacques Magnenat. Dans une ambiance chaleureuse, l'événement a réuni un grand nombre de Troinésiens et Troinésiennes, venus témoigner à M. Magnenat leur reconnaissance pour son énorme engagement envers notre commune.

Jeudi 18 avril : Promotions citoyennes Veyrier-Troinex

Les promotions citoyennes organisées conjointement avec la commune de Veyrier ont connu un grand succès par rapport aux précédentes éditions, avec un nombre conséquent d'inscrits. Pour Troinex, sur 38 invitations envoyées, 12 jeunes ont répondu présents. Pour Veyrier, 11 présents sur 168 invitations. Le spectacle stand-up du comédien Bruno Peki a intégré un humoriste de la région de Troinex-Veyrier, ce qui a donné un caractère encore plus singulier à l'événement. Le cocktail dinatoire qui a suivi était riche en échanges et très sympathique. L'ensemble de l'exécutif de Troinex ainsi que deux magistrats de Veyrier et de nombreux conseillers municipaux des deux communes ont participé à cette soirée.

Mercredi 3 avril : 100 ans de M. Jos Stam

En compagnie de Mme Stéphanie Metzger, coordinatrice sociale de Troinex, de Mme Natacha Wüst, commise administrative et messagère du Conseil d'État et de M. Marc Truan, adjoint au Maire, M. Ronchietto a célébré les 100 ans de M. Jos Stam. M. le maire avait été excusé. Une partie de la famille de Monsieur Stam était également présente à cette occasion. Monsieur Stam est né et a vécu toute sa jeunesse aux Pays-Bas. Il a fait des études d'ingénieur chimiste. Après s'être installé aux Etats-Unis de 1956 à 1965, il est venu travailler à Genève jusqu'en 1970, avant de repartir aux Pays-Bas pendant deux ans. C'est en 1972 que Monsieur Stam s'est établi à Troinex, avec son épouse et ses quatre enfants. Monsieur Stam a entretenu tout au long de sa vie un journal, soucieux que son passé reste, et travaille actuellement sur ses mémoires. Pour l'anecdote, Monsieur Stam est le beau-père de Monsieur Alexandre Moraga, conseiller municipal de Troinex.

Manifestations à venir

- Mercredi 24 avril : Repas des aînés
- Vendredi 26 avril : Apéritif de printemps à l'Agorespace
- Mercredi 31 avril : Fête des voisins

### Questions

Mme Reymond-Dorsay souhaite exprimer ses remerciements pour le courrier du parking, qui correspond bien aux souhaits des habitants de la Grand-Cour. Elle s'interroge sur le cas où quelqu'un voudrait obtenir une place de parking et conserver un macaron, dont elle aurait besoin pour des raisons professionnelles.

M. le Maire répond que si deux places de parking sont louées, cela serait possible. Il ajoute que la commune a été assez stricte sur les autorisations pour le personnel de la commune, les enseignants, les employés de la crèche, etc. et s'en tient à la ligne définie. Si quelqu'un est domicilié à Carouge, il ne peut pas obtenir un macaron à Troinex. M. le Maire ajoute que le coût du parking est de CHF 175 par mois, de façon à ce que le montant ne soit pas dissuasif, pour les locataires, de prendre une place de parking dans leur immeuble. Le montant est donc pensé pour être un peu plus cher qu'une place dans un immeuble.

Mme Reymond-Dorsay souhaiterait avoir des précisions sur le fonctionnement de la barrière, qui est prévue. Elle apporte l'exemple du tennis de Veyrier, où la lecture du numéro de plaque permet l'accès au parking pour une durée de trois heures.

M. le Maire indique que l'accès se fera soit avec un badge, soit avec un ticket, selon un tarif progressif, les deux premières heures étant gratuites.

Mme Latour se rappelle d'une discussion sur l'attribution des places de parking pour des personnes habitants très loin, comme à Annecy.

M. le Maire indique qu'il n'y aura pas d'attributions mais si une personne travaille à Troinex et habite à plus de 7 km, elle peut demander une place. Ces précisions figurent dans le règlement qui sera transmis prochainement.

## **5. Présentation des comptes 2023**

M. Truan débute la présentation des comptes par une bonne nouvelle : comme nombre de communes genevoises, les revenus de Troinex sont meilleurs que prévu. La commune avait tenu compte dans le budget 2023 d'un revenu fiscal supplémentaire de CHF 1,5 million pour simuler les impôts des premiers arrivants du parc des Crêts, sachant que ces revenus ne seront crédités que deux exercices plus tard. La correction effective des revenus fiscaux pour les autres habitants de la commune a presque compensé l'augmentation estimée de ces nouveaux arrivants.

Le compte de résultat se présente donc ainsi : au revenu figurent CHF 12'318'884 pour un budget établi à CHF 12'224'125. Les charges se situent juste en dessous du budget initial, à CHF 12'179'495, contre un budget qui avait été établi à CHF 12'222'642, soit CHF 43'000 en dessous du budget de charges. Cela donne un résultat intermédiaire de CHF +139'589.

La commune avait voté des amortissements complémentaires de CHF 3'700'459 pour diminuer la charge d'amortissement sur les années futures, en raison des gros investissements à faire, notamment pour l'agrandissement de l'école, l'aménagement de la future Ferme de la culture ou d'autres investissements à venir ces prochaines années. Pour faire de la place dans les charges d'amortissement, il avait été décidé d'amortir un certain nombre d'investissements qui devaient courir durant encore environ dix ans, pour un montant total de CHF 3'700'000. Le résultat définitif déficitaire est de CHF 3'561'070 pour l'année 2023.

M. Truan rappelle que lorsque le budget 2023 a été présenté, des revenus dont on savait qu'ils n'allaient pas rentrer avaient été volontairement pris en compte, afin de présenter un résultat qui serait déficitaire et qui le sera encore probablement pendant deux à trois ans.

Le plus gros poste des revenus de la commune sont les recettes fiscales qui s'inscrivent dans les comptes 2023 pour 74% des revenus totaux de la commune. Pour les personnes physiques : CHF 8'403'215, pour les personnes morales : CHF 660'872, soit un total de recettes fiscales de CHF 9'064'087. La valeur du centime additionnel est estimée à CHF 195'757 contre CHF 185'000 l'année précédente. Les impôts 2023 sur le bénéfice et le capital des personnes morales sont supérieurs aux prévisions budgétaires. Le département des finances avait en effet estimé ces recettes avec prudence.

Grâce à un contrôle strict de ses charges, la commune respecte globalement le budget, les dépassements dans certaines rubriques ayant été compensés par des économies sur d'autres rubriques.

Dans les documents qui sont présentés à la Commission des Finances figurera la répartition des dépenses nettes de la commune selon différents pôles d'action politique. M. Truan ne peut les détailler tous ici, mais s'intéresse au plus important d'entre eux, autant stratégiquement que

financièrement : le pôle cohésion sociale. Ce pôle représente 39% des dépenses de la commune en 2023, contre 31% en 2022. Il comprend l'ensemble des coûts du préscolaire, l'accueil de la petite enfance, du scolaire et du parascolaire, de la protection de la jeunesse, des sports, culture et loisirs, ainsi que l'aide sociale, l'aide aux aînés et l'aide humanitaire. L'augmentation notable de la part allouée à ce pôle provient essentiellement des coûts liés à l'ouverture de la crèche.

Concernant le résultat sur les immeubles locatifs et autres bâtiments du patrimoine financier, le revenu des locations est de CHF 2'304'350 contre un budget de CHF 2'271'000, pour des charges de CHF 1'267'913, également légèrement supérieures au budget établi à CHF 1'199'900, soit un résultat net de CHF 1'314'37. L'augmentation des charges des immeubles provient essentiellement des travaux d'entretien du bâtiment de l'auberge de la Chaumière, à charge de la commune en tant que propriétaire, ainsi que divers frais non prévus au budget pour la mise en service du nouveau restaurant du centre sportif.

En conclusion, la Mairie est satisfaite du résultat de l'exercice 2023, qui laisse augurer une traversée bien maîtrisée de cette période de transformation de la commune, dont la population augmente de 35 à 40 % sur deux ans. Certes, les résultats seront probablement déficitaires durant encore deux exercices, jusqu'à ce que les revenus des habitants des Crêts soient effectivement crédités.

L'intégralité des documents comptables nécessaires à la revue des comptes seront remis dans le courant de cette semaine et pourront être contrôlés et approuvés par la Commission des Finances lors de sa séance du 8 mai prochain.

En l'absence de proposition de les voter, M. le Président annonce que les comptes 2023 seront renvoyés en commission.

### Questions

M. de Weck se demande si la Mairie pourra indiquer les effets des mesures cantonales, notamment sur les questions de transfert de charges, le canton ayant pris l'habitude de transférer, sans contreparties, un certain nombre de charges, notamment dans le domaine social mais dans d'autres domaines aussi. Il ne souhaite pas ouvrir la discussion ici mais en fait mention afin que le sujet soit discuté en commission.

M. le Président prend bonne note de cette remarque.

## **6. Délibération**

### **6.1 D282 – Vote d'un crédit d'engagement de CHF 1'825'000.- destiné à financer l'étude du projet définitif de la Ferme de la Culture**

#### **Rapport de la commission UMGP du 27 mars 2024**

Mme Latour donne lecture du rapport de la commission UMGP du 27 mars 2024 :

*Mesdames et Messieurs les Conseillères municipales et Conseillers municipaux,  
Chères et Chers Collègues*

*Ce rapport vous fournira des informations afin de pouvoir vous prononcer sur l'acceptation d'un crédit d'étude pour l'avant-projet de la ferme de la culture.*

*Les mandataires sélectionnés par les architectes du projet gagnant du concours pour exécuter les travaux dans la cadre de cette 1<sup>ère</sup> phase du projet – qui correspond au crédit d'études - seront en*



charge jusqu'à la demande d'autorisation de construire - ce qui comprend les soumissions – afin de s'assurer que le crédit de construction reflète la réalité bien au-delà d'un simple devis général.

Pour la première fois la commune s'adjoint en tant que maître d'ouvrage (MO) les services d'un assistant maître d'ouvrage (AMO).

Son rôle : vérification et suivi des mandataires, autant sur le plan financier que technique. En effet, les projets de rénovation/construction sont devenus tellement complexes et l'investissement de taille, que la compétence d'un AMO s'impose aujourd'hui. Celui-ci travaillera en étroite collaboration avec l'administration communale. Il accompagnera la commune sur plusieurs années, tout au long du chantier, en assurant le suivi des coûts et des travaux.

Le bureau gagnant de l'appel d'offres organisé dans le courant de l'automne 2023 est le « Bureau SGC SA », sélectionné parmi 2 soumissionnaires (plus 1 « no-show », c'est à dire une société qui n'a pas soumis). L'AMO, M. Deryng, est aussi plébiscité par les architectes, pour ses compétences et qualités relationnelles. L'offre du bureau SGC SA est aussi la moins chère.

À la suite de la désignation de l'AMO les futures mandataires ont été sectionnées avec les architectes. Ces mandataires ont soumis leurs offres pour aboutir à l'échafaudage du crédit d'étude qui vous est soumis aujourd'hui.

Le crédit d'étude comprend tous les honoraires des mandataires et les frais nécessaires à l'étude des phases SIA suivantes : • Phase 31 Avant-projet • Phase 32 Projet • Phase 33 Autorisation de construire • Phase 41 Appels d'offres. Les cahiers des charges des appels d'offres d'honoraires des mandataires ont été rédigés par le bureau d'architectes et vérifiés par l'AMO.

Cette phase du projet SIA 31 à 41, s'étire sur une période de juin 2024 à fin 2026.

M. le Maire précise qu'il faut compter avec environ 18 mois d'études pour obtenir l'autorisation de construire et finalement deux années de construction

Les honoraires pour les phases SIA suivantes (51-53) feront partie du crédit de construction.

Le crédit d'étude proposé (montant arrondi) s'élève à 1'825'000 Fr. TTC

La commission UMGP a préavisé à l'unanimité ce crédit d'étude de 1 825 000 Fr et il est vous ainsi soumis pour votre vote ce soir.

La rapporteure,

Sabine Latour

M. le Président fait remarquer que si tout va bien, la Ferme de la culture sera donc inaugurée dans cinq ans.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède à la lecture de la délibération :

**D282 – Vote d'un crédit d'engagement de CHF 1'825'000.-  
destiné à financer l'étude du projet définitif de la Ferme de la Culture**

Vu les études déjà réalisées dans le cadre du projet de création de la Ferme de la culture (centre culturel Troinex) et les principes retenus par la Commission urbanisme mobilité et grands projets, vu le crédit d'engagement de CHF 300'000.-, voté le 11 avril 2022, D.243, destiné aux frais d'organisation d'un concours d'architecture pour la transformation et la rénovation de la Ferme de la culture,

vu les mandats des bureaux d'architectes Aeby Perneger & Associés SA, et d'ingénieurs civils Muttoni et Fernandez Ingénieurs Conseils SA, et Alix Grandjean, lauréat du projet 1, 2, 3 Soleil, vu les honoraires de l'ensemble des mandataires pour les prestations des phases des SIA 31 à 41, soit avant-projet, projet, autorisation et appel d'offre,

vu le rapport de la Commission urbanisme mobilité et grands projets du 27 mars 2024, conformément à l'article 30 alinéa 1 lettre e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la mairie,

**le Conseil municipal**  
**décide, à l'unanimité :**

1. D'approuver l'étude du projet définitif de Ferme de la culture.
2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 1'825'000.- destiné à financer le coût de cette étude. Cette somme sera prélevée sur un décompte de liquidités de la commune de Troinex.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la commune de Troinex, puis de l'apporter à l'actif du bilan au patrimoine administratif
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité dès l'année de son abandon.

Troinex, le 22 avril 2024

## **7. Propositions individuelles et questions**

### Avancement des travaux de l'école provisoire

Mme Schneider-Bidaux souhaiterait savoir où en sont les travaux de l'école provisoire. Est-on dans les temps ?

M. le Maire confirme que les travaux sont dans les temps. Les pavillons ont été réceptionnés et sont en construction. Le tout est en bonne voie pour une ouverture de l'école à la rentrée prochaine.

### Points d'eau

Des habitants ont demandé à Mme Latour où se trouvaient les points d'eau dans la commune. Elle souhaiterait par conséquent savoir s'il était possible de les signaler quelque part.

M. le Maire précise qu'une carte du village interactive, sur smartphone, est en cours d'élaboration. L'idée d'y ajouter les points d'eau est donc retenue. Il invite les membres du Conseil municipal à signaler les erreurs s'ils en aperçoivent sur cette carte.

À propos des points d'eau, M. Vidon précise que la fontaine de l'Agorespace est à nouveau en service.

### Route de Troinex

M. Berthet remercie M. Truan pour sa diligence dans la suite qu'il a donné à la discussion sur la route de Troinex. Il se dit toutefois un peu surpris du contenu de la réponse. La motion demandait en effet « d'assurer la sécurité aux usagers en mobilité douce le long de ces routes cantonales et de garantir aux écoliers un accès sécurisé à l'école et de veiller à ce que les aménagements et contrôles adéquats pour l'imitation de vitesse soient respectés ». Le recours du TCS contre le bruit lié au trafic est d'ordre cantonal mais ne concerne pas la sécurité. La route de Troinex n'est pas aux normes VSS et devrait être limitée à 30 km/h, voire à 20 km/h pour certains tronçons. Cette motion date d'il y a trois ans et depuis la situation s'est gravement détériorée, avec un trafic de camions qui a explosé, des files de voitures interminables aux heures de pointe et en parallèle un trottoir microscopique ainsi qu'une bande cyclable peinte pour les cyclistes. M. Berthet juge que cette situation est inacceptable et demande à ce que les normes légales soient aujourd'hui appliquées pour des raisons de sécurité. La commune a par exemple la possibilité de demander une mesure temporaire de passage à 30 km/h en raison du chantier des Grands-Esserts, qui provoque une augmentation du trafic de poids-lourds. Elle se doit d'être proactive sur ce sujet mais se contente de s'adresser au Département de la santé et des mobilités (DSM) au sujet du bruit durant la nuit, ce qui démontre que la commune n'a pas pris la mesure de la problématique. M. Berthet rappelle enfin que cette motion a été votée en urgence il y a trois ans et que celle-ci ne concernait pas la réduction du bruit la nuit. Il souligne la gravité de la situation et se demande quelle responsabilité aura la commune en cas d'accident.

M. le Président demande à M. Berthet de préciser quelle est sa demande et quelles sont ses attentes.

M. Berthet souhaite informer la Mairie sur le fait qu'elle ne fait pas son travail. Ses attentes sont les mêmes que les personnes qui ont voté cette motion, tandis que rien n'a été fait depuis. Il n'est pas satisfait de la réponse de la commune au canton et exprime un mécontentement important devant cette situation.

M. le Maire souhaiterait éviter un dérapage de la discussion et indique que la commune fait son possible mais se heurte à certaines limites, la route de Troinex étant une route cantonale. On reproche souvent à M. le Maire d'être responsable de la situation et du manque de sécurité sur cette route, or il s'agit d'une route cantonale et la commune soutient cette motion. Il propose à M. Berthet de venir à la séance publique qui se tiendra le 6 juin prochain, organisée par les représentants de l'État. Il ajoute enfin que M. Truan a voulu fournir une réponse rapide à un fonctionnaire avec qui la Mairie est en contact. M. le Maire entend bien M. Berthet et se penchera sur les mesures d'urgence à mettre en place, néanmoins il juge ses propos un peu forts et souhaiterait que l'on maintienne un certain respect pour l'exécutif.

M. Berthet souhaiterait savoir s'il est possible d'obtenir les échanges de la commune avec le DSM sur ce sujet depuis trois ans. Il souhaiterait savoir ce que la commune a accompli depuis trois ans.

M. le Maire répond que l'on ne peut engager une démarche sur une autre démarche bloquée en justice.

M. Berthet objecte que la démarche bloquée en justice concerne le recours du TCS concernant le 30 km/h la nuit. Il s'agit d'un autre sujet.

M. le Maire réfute cet argument et indique qu'il n'est pas possible de proposer une motion pour introduire une limitation à 30 km/h si une autre mesure est bloquée au niveau cantonal.

M. Vidon estime qu'en tant qu'utilisateur de la route, ou même en sortant de chez soi, chacun s'expose à des dangers. Il est bien sûr important de penser à la sécurité de tout un chacun, de mettre en place des mesures en ce sens, néanmoins il faut aussi le faire avec un certain

pragmatisme. Par ailleurs, il relève que l'on s'en prend relativement souvent à l'exécutif et pense, au contraire, que ses membres font un excellent travail. M. Vidon a conscience que l'imperfection est humaine et qu'il est tout à fait normal de ne pas toujours être d'accord, mais il estime que pour avancer ensemble, il est important de parvenir à coopérer, en passant par certains procédés et par des manières plus courtoises et plus constructives.

M. Berthet remet à M. Vidon les normes VSS pour lui signaler que la commune est dans l'illégalité sur ce point.

M. de Weck rappelle que nous sommes des êtres faits d'émotions et qu'il est bon de les exprimer, dans le respect mutuel, les bornes ne lui semblant pas avoir été dépassées ce soir. Il considère que M. Berthet met le doigt sur un problème récurrent qui remonte à plus de vingt ans. Cela fait donc une génération que d'aucuns dénoncent dans cette commune l'insuffisance de sécurité sur les routes. Sans vouloir remettre en cause la Mairie M. de Weck rappelle qu'aucune mesure n'a en effet été prise en faveur de la sécurité des plus fragiles. Il est certes vrai de dire que vivre c'est prendre un risque, comme l'a exprimé M. Vidon, mais le rôle des collectivités publiques de prendre soin des plus fragiles, à savoir les piétons et les cyclistes, pour ce qui concerne la route. Nombreux sont celles et ceux qui se rendent sur la route de Troinex à pied ou à vélo et cet axe est un « coupe-gorge » et c'est une chance qu'aucun accident grave ne se soit produit jusqu'ici. M. de Weck estime qu'il appartient à l'exécutif de taper du poing sur la table, de manière répétée, et de prendre ce sujet à bras le corps. Bien que cette route ne soit pas de son ressort, la commune a la compétence d'attirer l'attention du Conseil d'État et des députés, au travers des différents canaux existants, y compris médiatiques, pour que le canton intervienne. M. de Weck émet l'idée qu'une conférence de presse de l'exécutif soit tenue sur la situation de la route de Troinex et juge que certains moyens ne relèvent pas de l'action juridique mais de l'action politique. La communication en fait partie et pourrait permettre de faire bouger des choses. Il exprime ici des encouragements, voire davantage, devant cette situation intenable.

Mme Latour propose que la commune organise une visite, comme elle en fait ailleurs, à une heure de pointe, de la Maison Grise jusqu'à Batelle, de préférence un jour de pluie, de façon à ce que les gens se rendent compte de la situation.

M. Calame se dit également étonné par la réponse du DSM, de façon un peu plus mesurée que M. Berthet, mais constate qu'il existe un problème de communication car un communiqué presse du DSM a été publié en octobre dernier, expliquant qu'un accord a été trouvé avec le TCS et que ce dernier va retirer son recours auprès du Tribunal administratif de première instance, dès que l'arrêté de circulation nouvellement réétudié sera promulgué. M. Calame estime donc que le problème est entre les mains du DSM et qu'il serait utile que le Conseil municipal obtienne des explications. Puisque le dossier a été remis sur la table M. Calame souligne qu'il y a effectivement urgence pour le faire avancer et serait d'avis qu'un nouveau contact soit pris auprès du DSM, afin de savoir où en est la situation exactement et s'assurer que nous parlons bien du même recours et du même sujet. Il se dit d'accord avec M. Berthet sur le fait que la question n'est pas celle du passage à 30 km/h la nuit exclusivement et souhaiterait obtenir des précisions sur la situation, la réponse du DSM ne correspondant pas à la réalité actuelle.

Mme Schneider-Bidaux indique qu'une partie de la route de Troinex, sur la commune de Veyrier, se trouve déjà à 30 km/h. Des choses ont donc été faites depuis le recours.

M. Truan se rappelle de son étonnement quand les panneaux ont été installés au carrefour, devant Clair Bois. On lui avait alors expliqué que la configuration du carrefour nécessitait un passage à 30 km/h avant que le feu ne soit installé.

Mme Schneider-Bidaux ajoute que le système détecte si un automobiliste roule au-delà de cette vitesse et passe au rouge automatiquement le cas échéant.

M. de Weck précise que le feu se déclenche aussi lorsque l'on vient depuis le chemin Vert, afin de pouvoir croiser en toute sécurité.

M. le Maire rappelle qu'il existait un autre feu qui passait également au rouge lorsque l'on roulait au-delà de 50km/h mais il a été retiré car il était devenu illégal du point de vue fédéral. Il assure que l'exécutif entend les recommandations des membres du Conseil municipal et continuera à se renseigner.

M. le Président résume les propositions suggérées : une conférence de presse, une procession aux heures de pointe sur la route de Troinex, une demande de précision sur les recours qui ont été faits à l'exécutif. Il propose de retenir dans un premier temps cette dernière, afin que l'exécutif puisse fournir des informations plus complètes sur les recours qui ont été faits et les réponses données par le DSM, puis de reparler dans les différents groupes d'actions plus politiques et moins liées à la gestion stricte de la commune.

#### **8. Huis Clos : demande de naturalisation**

*L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 21h36*

Le Président :

La Secrétaire :

Jérémy Annen

Nolwenn Bocquet

Un membre du Conseil municipal :